

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Règlement de jeux concours</b>	

Le Conseil Régional,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

**ENTENDU** les interventions de Christelle MORANCAIS, Laurent DEJOIE, Christophe CLERGEAU, Aykel GARBAA, Lucie ETONNO, Jean GOYCHMAN, Franck NICOLON, Laurent GERAULT, Frédéric BEATSE, Laurence GARNIER, Denis LA MACHE, Samia SOULTANI VIGNERON, Pascal GANNAT, Carine MENAGE, Pascal NICOT, Roch BRANCOUR, Philippe HENRY, Franck LOUVRIER, Antoine CHEREAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le règlement du jeu concours, intitulé « Jeu concours 24 heures du Mans », qui se déroulera sur la page Facebook de la Région du 4 au 8 septembre 2020 (annexe 1) ;

**AUTORISE**

l'octroi de prix pour les 5 gagnants, tirés au sort le 9 septembre 2020, dans les conditions définies dans le règlement du jeu concours "Jeu concours 24 heures du Mans".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANCAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs